

Année
23/24

Libellé des Tarifs	QF mensuel estimé	Place de l'enfant dans la fratrie	Part famille fixée par la Région	Montant pris en charge par l'A02	Montant payé par la famille
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	1 ^{ère} tranche < 495 €	1 ou 2	30,00 €	15,00 €	15,00 €
		3	21,00 €	10,50 €	10,50 €
		4 et plus	15,00 €	7,50 €	7,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	2 ^{ème} tranche Entre 496 et 720 €	1 ou 2	52,50 €	25,00 €	27,50 €
		3	36,75 €	17,50 €	19,25 €
		4 et plus	26,25 €	12,50 €	13,75 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	3 ^{ème} tranche Entre 721 et 960 €	1 ou 2	84,00 €	35,00 €	49,00 €
		3	58,80 €	24,50 €	34,30 €
		4 et plus	42,00 €	17,50 €	24,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	4 ^{ème} tranche Entre 961 et 1 375 €	1 ou 2	118,50 €	35,00 €	83,50 €
		3	82,95 €	24,50 €	58,45 €
		4 et plus	59,25 €	17,50 €	41,75 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	5 ^{ème} tranche > 1 375 €	1 ou 2	156,00 €	35,00 €	121,00 €
		3	109,20 €	24,50 €	84,70 €
		4 et plus	78,00 €	17,50 €	60,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire non ayant droit	Forfait	1 ou 2	202,50 €	35,00 €	167,50 €
		3	141,75 €	24,50 €	117,25 €
		4 et plus	101,25 €	17,50 €	83,75 €
Participation familiale demi-pensionnaire Famille d'accueil	Forfait		84,00 €	- €	84,00 €
Participation familiale demi-pensionnaire navette RPI	Forfait	1 ou 2	30,00 €	15,00 €	15,00 €
		3	21,00 €	10,50 €	10,50 €
		4 et plus	15,00 €	7,50 €	7,50 €
Tarif pour inscription après les vacances de printemps	Forfait		24,00 €	- €	24,00 €

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023



ID : 079-200069755-20230504-B04_05_2023_05-DE

Tarifications annexes			Part famille fixée par la Région	Montant pris en charge par l'AO2	Montant payé par la famille
Frais d'inscription complémentaire après le 20/07	Forfait	24,00 €		Pas de prise en charge possible	24,00 €
Duplicata carte de transport	Forfait	10,00 €		- €	10,00 €